

Newsletter #3 – 19 février 2013

A l'attention des acteurs de la demande de logement social

Cette newsletter est diffusée par l'équipe projet nationale en charge du déploiement de la réforme de la demande unique de logement social.

DEPLOIEMENT DE LA V2 DU SNE

Le comité technique du SNE s'est tenu le 15 février dernier en présence d'une quarantaine de personnes (éditeurs, bailleurs, collectivités locales,...). **Les éditeurs et services enregistreurs ayant déjà basculé se disent satisfaits de leur conversion à la V2**, celle-ci s'étant passée sans encombre.

Cependant, le tour de table effectué auprès des éditeurs et services enregistreurs présents a également mis en avant le besoin pour certains de disposer d'un délai supplémentaire pour parfaire la formation des futurs utilisateurs. C'est pourquoi, afin de garantir une sécurisation maximale du passage à la V2 des organismes de logement social concernés, il a été décidé de décaler la date butoir de basculement initialement fixée le 1^{er} mars au **31 mars 2013**.

Pour mémoire, les organismes de logement social et les éditeurs qui sont prêts à basculer en V2 doivent en faire la demande auprès de chaque gestionnaire territorial pour lesquels ils alimentent le SNE. Ce dernier procédera au paramétrage adéquat.

OUVERTURE DE L'INFOCENTRE

Le **déploiement de l'infocentre** se poursuit : après son ouverture aux DREAL, il est dès à présent accessible à l'ensemble des utilisateurs déjà formés sur l'outil.

Les sessions de formation du 18 février et 18 mars annoncées dans une précédente newsletter étant maintenant complètes, une **session supplémentaire aura lieu le 18 avril** à destination des DREAL et des gestionnaires territoriaux qui n'auraient pas été encore formés.

Pour vous inscrire ou pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez vous adresser à l'adresse mël suivante : demande-unique@developpement-durable.gouv.fr.

Par ailleurs, les directions départementales interministérielles concernées seront formées dans les prochaines semaines pas les DREAL

EXTRACTION EN MASSE DES DEMANDES

La version V2 du SNE permet l'**extraction en masse des demandeurs sur l'ensemble d'un territoire**.

Cette fonctionnalité permet notamment de synchroniser régulièrement les bases locales des services enregistreurs avec le SNE.

Cette fonctionnalité offre la **possibilité aux gestionnaires territoriaux, à la demande des services enregistreurs** d'exporter l'ensemble des demandes pour une période et un territoire donnés. Afin de ne pas ralentir le fonctionnement du SNE, l'extraction en masse a lieu en différé, soit le week-end suivant la demande, par un traitement batch : les demandes sont envoyées au format .xml à l'adresse « mël technique d'échange » du service enregistreur.

Cette fonctionnalité est décrite dans la section 7 du Guide du gestionnaire territorial, diffusé aux gestionnaires territoriaux en octobre dernier.